
GARANTIE

EXOSYSTÈME INC offre des produits de première qualité choisis avec soin. Les produits installés par nos équipes certifiées sont garantis selon les conditions ci-dessous. Cette garantie sur les produits est offerte exclusivement à l'acheteur original et ne s'applique que sur présentation de la preuve d'achat.

DURÉE

La garantie **EXOSYSTÈME** est valide à partir de la date d'installation de nos produits installés exclusivement par nos équipes certifiées. La garantie est consentie pour une durée de :

| | |
|---|---------------|
| PIÈCES / EXTRUSIONS EN ALUMINIUM | 10 ANS |
| MOTEUR | 5 ANS |
| TÉLÉCOMMANDE ET AUTOMATISMES | 2 ANS |
| INSTALLATION | 1 AN |
| TOILE | AUCUNE |

Pendant cette durée, la garantie demeure en vigueur aussi longtemps que l'utilisateur respecte les recommandations d'utilisation et d'entretien.

L'application de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

MODALITÉ D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie couvre tous problèmes rencontrés dans l'utilisation du produit pour tous événements prévus et non exclus par la garantie commerciale et ce, dans la limite de la durée de garantie.

Pour faire l'objet d'un accord de prise en charge sous garantie, le produit doit avoir été installé par l'équipe EXOSYSTÈME et n'avoir fait l'objet d'aucune utilisation anormale telle que :

- Si le système et les composantes ont été exposés à des cas de force majeure et des conditions anormales tel qu'un épisode de grêle, une inondation, un incendie, de forts vents.
- Entretien insuffisant ou non conforme aux préconisations ci-jointes « Guide d'utilisation et entretien ».
- Utilisation des produits de nettoyage corrosifs ou abrasifs et autres produits chimiques et leurs émanations.
- Choc, bris ou fausse manœuvre.
- Endommagement par des corps étrangers (sable, poussières, branches, etc.)
- Endommagement suite à une alimentation électrique non-conforme.
- Le moteur a été en contact avec l'eau.

GARANTIES LIMITÉES ET EXCLUSIONS

La garantie est limitée à la remise en état ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse ou responsable du mauvais fonctionnement du système, par une pièce identique.

EXCLUSIONS : La décoloration, écaillage, oxydation, l'érosion de la peinture.

EXOSYSTÈME n'est pas responsable des dommages indirects, punitifs, spéciaux, imprévus, accessoires ou des pertes subies par nos produits et/ou l'usage de nos systèmes.

Cette garantie ne couvre pas les frais d'installation, de démontage, les appels de service et les frais de transport de matériaux couverts par notre garantie limitée.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

- 1) Contactez l'équipe de soutien **EXOSYSTÈME** par courriel à service@exosysteme.com. La garantie EXOSYSTÈME ne pourra être mise en œuvre qu'à condition que l'acheteur en ait avisé, par écrit, EXOSYSTÈME dans les dix (10) jours suivants le constat de défectuosité.
- 2) Fournir la facture de l'achat de produits avec les détails de votre réclamation (photo des dommages, si applicable).
- 3) Suite à un constat de la situation, **EXOSYSTÈME** examinera la réclamation et communiquera avec le client dans les quatre (4) jours ouvrables.

PLAINTE

Si vous êtes insatisfait du service reçu durant le processus de réclamation, veuillez nous contacter directement à service@exosysteme.com

J'ai bien pris connaissance du Guide d'utilisation et d'entretien, du programme de garantie, des recommandations, des termes et conditions stipulés ci-dessus.

Soumission # :

Date :

Signature du client :

Adresse de l'installation :